POINT CSE

Suite à l'instance CSSCT du 04 mars 2020

La Commission SSCT issue du CSE en charge des dossiers liés aux conditions de travail s'est réunie le 4 mars .

1- Point sur la pandémie Coronavirus .

Plusieurs cas sont identifiés en PACA et dans plusieurs régions au niveau national. La DR nous informe que les établissements publics ne peuvent pas aller au-delà des préconisations gouvernementales lors de ce type d'épidémie. C'est une obligation légale. Ainsi, les agences dans les Hauts de France qui ont fermé leurs portes se sont vues notifiées l'obligation de rouvrir par la préfecture. La direction nous précise qu'elle est en train d'expertiser la possibilité de mettre à disposition du public des gels hydro alcooliques à proximité des bornes PILA et nous précise que *« déjà à ce niveau on est au-dessus des directives … ».*
La DR s'est rapprochée des prestataires en charge du ménage et leur a demandé de nettoyer de façon plus spécifique les bornes PILA. Elle a également demandé l'approvisionnement régulier de savon et papier dans les agences. Or à ce jour nous constatons des pénuries dans certaines agences.

Le **SNU PACA** demande une vigilance particulière sur tous les personnels particulièrement exposés à un confinement particulier. (service civique, réunions collectives, ateliers ...).

La DR nous informe qu'aucune consigne ne sera donnée dans ce sens et qu'il faut faire appel au bon sens de tous et notamment celui du public. (sic).

Le **SNU PACA** constate une situation particulièrement évolutive, et demande à la Direction d'être très réactive sur les décisions à prendre. Dans ce contexte nous demandons à ce que le télétravail soit favorisé. A suivre

2– Relogement Toulon Carnot : un mauvais plan

Le site est appelé à déménager pour intégrer de nouveaux locaux actuellement en construction. Dans un premier temps, l'établissement s'est contenté de présenter le bail aux représentants du personnel du CHSCT courant 2019. Nos collègues de TOULON CARNOT se sont légitimement interrogés sur les plans de leur futur site qu'ils ont récupérés auprès de la mairie de Toulon. Ils ont constaté que sur ces plans ne figurait pas la réception du public dans les étages et de fait, que les évacuations en cas d'incendie ne correspondaient pas aux normes en vigueur. La Direction reconnaît une erreur et devant le personnel du site annonce un doublement d'escalier toute en conservant la même surface en mètres carrés pour les bureaux, ce qui est déjà un exercice d'équilibriste. Après moult tergiversation, les demandes faites par le SNU PACA et le collectif du site, la direction a enfin présenté ce dossier. Elle revoie sa copie et rajoute un escalier de secours accolé à l'escalier principal. C'est un non sens en terme d'évacuation. Ce n'est hélas pas la seule anomalie, le métrage des bureaux pose également problème.

Le **SNU PACA** constate que ce dossier à été mené dans une opacité, et un mépris des personnels. Seule la détermination et l'interpellation de la direction en lien avec les attentes du personnel ont permis

Contact : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr - 04.91.43.43.22

d'avoir des documents précis sur ce site. A savoir les plans initiaux et modifiés avec surface, affectation des bureaux, sens d'évacuation, et sorties de secours, les documents déposés en mairie, et la notice de sécurité.

Nous sommes contre la proposition de l'établissement de doubler les escaliers au même endroit ce qui est un non sens dans le cadre d'une évacuation. Nous serons vigilants également sur la surface des bureaux qui est normée aujourd'hui à 10 m2. A priori certains bureaux serons plus prés des 7m2 . Nous demandons également à l'établissement qu'il réunisse le collectif afin de lui apporter les réponses légitimes et permettre de retrouver la sérénité. La CSSCT fera un point complet lors du CSE du 26 mars. A SUIVRE

3- Résultat de l'expertise d'audit phonique des bureaux des psychologues du travail:

Le collectif des psychologues du travail a saisi le CHSCT en Janvier 2019 : les revendications portaient sur l'importance déontologique de la confidentialité de leurs bureaux en termes phoniques au sein des agences. L'établissement nous avait informé en octobre 2019 qu'il procédait à une expertise confiée à un organisme externe afin de trouver des solutions. Lors du CSE de janvier le SNU PACA a demandé une restitution de cette expertise. Ce point était à l'ordre du jour de la CSSCT du 4 mars. Nous avons constaté que l'audit réalisé par la direction n'est pas en adéquation avec les réels besoins et attentes des EOS sur leur cadre de travail. Elle n'est donc pas valable. Il y a une grande différence entre la norme acoustique de l'exposition au bruit et celle sur la confidentialité….La direction Régionale réfute nos arguments et nous oppose par ailleurs le fait que certains psychologues ont bénéficié des travaux réclamés, ou ont pu changer de bureaux. Elle précise : « *nous sommes dans les clous face à la charte acoustique . Les psychologues se rapprochent dorénavant de leur DAPE. Nous avons rappelé à l'encadrement le fait d'avoir une écoute bienveillante sur cette problématique. Il peut être proposé le changement de bureau dans la mesure du possible ou solliciter de la laine de roche dans les plafonds. Au-delà, on ne peut plus rien faire… »*

Le **SNU PACA** constate, une fois de plus dans les faits et lors de nos visites de site, que la grande majorité des psychologues ne bénéficient toujours pas des conditions de travail en adéquation avec leur code de déontologie et de la charte européenne qui régissent leur métier. Nous alertons sur le risque inhérent à ces conditions de travail dégradées et sur le conflit de valeur qui en résulte. Cette souffrance au travail, de manière générale, a de vraies conséquences physiques et psychologiques sur les collègues. Enfin, la qualité de réception de nos publics en contact avec les psychologues et donc le respect du secret professionnel, ne sont pas au rendez vous d'un service public de qualité. L'établissement ne respecte pas l'accord de 2010 signé entre Pole-emploi et l'AFPA qui porte sur la transposition des personnels et sur les embauches.

Le **SNU PACA** demande, afin d'objectiver nos alertes auprès de l'établissement, la création d'un questionnaire dédié à l'ensemble des psychologues sur leurs actuelles conditions de travail. Ce questionnaire fera l'objet d'un travail collectif de la commission. Il nous permettra de nous assurer du respect du code de déontologie.

4- Information sur les futurs sites :

Cannes : point d'étape sur l'avancement de la construction du futur site (plans cotés et affectations des surfaces.). A noter que le site et sur une zone inondable.

Menton : point sur le futur site et la situation du site actuel. Un rappel de la réunion CHSCT du 23 Juillet 2019 a été fait .

Nice Nord : un point a été fait sur un éventuel relogement ainsi que sur le suivi du déploiement du site en ADD (organisation et modifications notamment des accueils) avec quels impacts éventuels sur la sécurité et les conditions de travail et sur les autres services de l'agence.

5 - Enquête à l'agence de Six Fours:

Un point a été fait sur l'enquête sur le site de Six Fours réalisée suite à une alerte liée à de graves dysfonctionnements managériaux. Le SNU PACA demande à la DR de prendre des mesures afin que le collectif puissent retrouver une sérénité dans l'accomplissement de ses missions.

6- **Projets ADD 2020**

Rappel : les sites en expérimentations sont Cannes, Nice Centre, Nice Est, Château Gombert, Marignane, La Ciotat, Cap Pinède, La Garde, Fréjus et Pertuis.

Un groupe de travail sur l'impact sur les conditions de travail est constitué.

ATTENTION : Les Représentants de Proximité ont pour missions de faire remonter vos alertes, vos interrogations auprès de la CSSCT (Cette commission est issue du CSE).
Ci-dessous la liste des **RP SNU PACA** ainsi que leurs secteurs géographiques. **Si il n'y a pas de RP SNU sur votre secteur contactez directement XXXX et Fabienne Touzé qui sont nos représentantes à la CSSCT :**

VOS REPRESENTANTS DE PROXIMITES SNU

DTD 83 Bassin Toulon: Olivier Peyron
DT 06 Alpes Maritimes: Fréderic Hermann
DTD 84 Lubéron Lez Provence: Isabelle Kiry & Pierre Chapel
DTD 84 Grand Avignon Carpentras: Virginie Surgis
DT 04/05 Alpes: Carole Toussaint
DTD 13 Marseille Mer *(1-8)*: Joséphine Di Martino
DTD 13 Marseille Colline *(9-16)*: Murielle Jardon

A bientôt pour un nouveau « POINT IRP » avec le SNU !

N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, questions… par mail : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr , afin que nous puissions porter votre voix
pour plus d'info CONTACTEZ nos élus SNU CSSCT :

Fabienne Touzé, XXXX

www.snufsu-pe-paca.fr / syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr
75 av William Booth - 13012 Marseille - Tel : 04.91.43.43.22